



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**MAIRIE
de
GALARGUES**

Galargues, le 22 Juillet 2015

**Communiqué à l'attention de la
population de GALARGUES**

Notre réf. : GAL/DDV/VRA/20150722/0800

Objet : Élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de GALARGUES

Madame, Monsieur,

Considérant la nécessité d'informer la population sur les risques d'inondation, le Préfet de l'Hérault vient de prescrire, par arrêté n° 2015-05-877 du 12 juin 2015, l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur la commune de GALARGUES. Le périmètre d'étude concerne l'ensemble du territoire communal impacté par le bassin versant de la Bénovie.

L'objet du PPRI est d'assurer la mise en sécurité des personnes en intégrant le risque inondation comme une contrainte d'aménagement, tout en prenant en compte le développement urbain de la commune.

Son élaboration vise donc à répondre à trois objectifs fondamentaux :

- ✓ La préservation des vies humaines
- ✓ La réduction du coût des dommages sur les biens et activités implantés en zone inondable,
- ✓ La préservation de l'équilibre des milieux naturels, en maintenant leur capacité d'expansion et le libre écoulement des eaux, par un contrôle de l'urbanisation en zone inondable et des remblaiements nouveaux.

La concertation, liée à l'élaboration de ce document se déroule selon les modalités suivantes :

- Mise en ligne du dossier de consultation officielle et recueil des observations sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, (avec communiqué de presse informant de cette mise en ligne),
- **Mise à disposition du dossier avec recueil des observations, en Mairie, aux heures d'ouverture au public (*), jusqu'en septembre 2015.**
- Réunion publique organisée, en septembre, par les services de l'État avec la participation des administrés aux débats, avant l'ouverture de l'enquête publique.

Aussi, je vous invite à consulter ces documents et à faire part de vos éventuelles observations sur le registre prévu à cet effet.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin, et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Denis DEVRIENDT
Le Maire,



(*) : Horaires d'été : Lu – Me – Je - Ve de 10h à 12h + le Ve de 16h à 18h30 - Fermé le Mardi